

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**JEUDI
LE 7 SEPTEMBRE 2023**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le septième jour de septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures (19h00), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants:

Mme Andrée Bouchard, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Serge Beaudoin, Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Raymond Paquette, Venise-en-Québec, M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu et M. Martin Thibert, Saint-Sébastien,

Substituts : M. Michel Lemaire pour M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Sylvain Hamel pour M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Absence motivée : Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9).

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier et ce, par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

19 h 00 **Ouverture de la séance, constatation de la transmission de l'avis spécial et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 24^e jour du mois d'août 2023 et acheminé par courrier recommandé le 24 août 2023, tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants : Mme Andrée Bouchard, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Serge Beaudoin, Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Raymond Paquette, Venise-en-Québec, M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale.

CONSIDÉRANT l'avis transmis le 24 août 2023 à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

19 h 00 Ouverture de la séance et constat de la convocation notifiée tel que requis par le Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Projet éolien Monnoir : Résolution d'appui en application de l'article 163 du Code municipal, considérant que la majorité des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a un intérêt personnel (document 1.1).

2.0 VARIA

2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

PV2023-09-07

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE;

17043-23 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 septembre 2023.

ADOPTÉE

1.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

1.1 **Projet éolien Monnoir - Appui**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption par le Gouvernement du Québec du décret 285-2023 édictant le Règlement sur un bloc de 1500 mégawatts d'énergie éolienne et du décret 214-2023 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne, Hydro-Québec (Distributeur), dans ses activités de distribution, a lancé un appel d'offres le 31 mars 2023 en vue de faire l'acquisition d'approvisionnement en électricité éolienne pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec sur la période du Plan d'approvisionnement 2023-2032;

CONSIDÉRANT QU'au moyen de l'appel d'offres de 1500 MW, le Distributeur souhaite conclure des contrats d'approvisionnement de long terme en électricité provenant de nouveaux projets éoliens pouvant être raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec entre le 1er décembre 2027 et le 1er décembre 2029, et ce, à l'intérieur des zones à potentiel d'intégration identifiées au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et son partenaire Boralex inc. souhaitent implanter le Projet Éolien Monnoir, situé en partie dans la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, à la localisation présentée sur le plan d'implantation fourni à la municipalité par ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Éolien Monnoir se situe en terres privées;

CONSIDÉRANT QU'une partie du réseau collecteur du projet passera dans les emprises de route et chemins publics de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et son partenaire Boralex inc. ont réalisé des consultations publiques sous forme de portes ouvertes, tenues le 20 juin 2022 à Sainte-Angèle-de-Monnoir, le 25 octobre 2022 à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 19 juin 2023 à Saint-Césaire, le 20 juin 2023 à Sainte-Angèle-de-Monnoir et le 21 juin 2023 à Sainte-Brigide-d'Iberville pour informer la population sur le projet;

CONSIDÉRANT QUE les démarches visant l'identification et la prise en compte des préoccupations des milieux hôtes doivent également être considérées par la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et son partenaire Boralex inc., tout comme les mesures d'atténuation des impacts de leur projet sur le milieu concerné;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et son partenaire Boralex inc. doivent obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet dans l'éventualité où le projet était retenu et faisait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a un intérêt personnel relativement au Projet éolien Monnoir;

PV2023-09-07

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 163 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC du Haut-Richelieu se voit référer le dossier;

EN CONSÉQUENCE;

17044-23 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

DE RECONNAÎTRE et appuyer, pour le conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, conformément à l'article 163 du Code municipal du Québec, le Projet éolien Monnoir promu par la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et son partenaire Boralex inc., le tout prévoyant une puissance installée maximale de 87 MW sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

QUE conformément au décret 214-2023 du 8 mars 2023, l'entente de paiement ferme soit ratifiée;

D'AUTORISER la signature de l'entente de paiement ferme pour et au nom de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville par Mme Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité;

DE CONFIRMER QUE les autorités de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engagent à attribuer, dans la mesure de leur juridiction, tous les droits fonciers et tout droit nécessaire à l'exploitation du Projet éolien Monnoir, notamment pour la partie du réseau collecteur du projet que sera située dans les emprises de routes, chemins publics et autres terrains appartenant à la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE

2.0 **VARIA**

Aucun autre sujet n'est discuté considérant l'absence d'un (1) membre du conseil.

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17045-23 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 7 septembre 2023.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier